



Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2016

Au Conseil général



Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs les Conseillers,

En vertu de la loi du 18 février 1956 sur les communes, article 36 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, et du règlement du Conseil général de Vich, la Municipalité vous présente son rapport de gestion 2016.

En ce début de législature, un effort particulier a été consenti sur la présentation des associations intercommunales et leur rôle dans le fonctionnement de la commune.

Ce document relate la composition du Bureau et des commissions du Conseil général ainsi que de la Municipalité, les activités essentielles écoulées, des statistiques concernant la Commune, ainsi que les affaires/projets réalisés ou en cours de développement.

I. CONSEIL GENERAL

Au 31 décembre 2016, le **Conseil général** comptait 51 conseillers.

Pour l'année 2016, le Bureau du Conseil général était constitué comme suit :

	<u>1^{er} janvier au 30 juin 2016</u>	<u>1^{er} juillet au 31 décembre 2016</u>
<i>Président</i>	M. Roger Brand	M. Charles de Mestral
<i>Vice-président</i>	M. Goran Jovanovic	M. Goran Jovanovic
<i>Secrétaire</i>	Mme Valérie Zeender	Mme Valérie Zeender
<i>Scrutateurs</i>	Mme Helga Drieberg M. Charles de Mestral M. Yvan Stillitano Mme Belinda Schaer, suppléante	Mme Helga Drieberg Mme Anita Santos-Kocher Mme Nathalie Streit, suppléante Mme Carol Wuersch, suppléante

Au 31 décembre 2016, les commissions du Conseil général étaient les suivantes :

Commission de gestion

<i>Président</i>	M. Michel Peiris
<i>Membres</i>	M. Roger Brand M. Jean-Benoît Guex M. Anthony Pinzelli M. Patrick Visinand

Commission des finances

<i>Président</i>	M. Mark Tritten
<i>Membres</i>	M. Marcel Biedermann M. Bernard Gehri M. Michael Schlegel M. Fabrice Sutter



A l'occasion des quatre séances du Conseil général, la Municipalité a déposé **13 préavis municipaux** selon la liste ci-dessous :

Conseil général du 21 juin 2016

Préavis N° 4 / 2015 - 2016 sur l'adaptation de la rétribution de la Municipalité pour 2016-2021

Préavis N° 5 / 2015 - 2016 sur la révision du règlement du Conseil général et son annexe

Préavis N° 6 / 2015 - 2016 comprenant le rapport de gestion et les comptes 2015

Préavis N° 7 / 2015 - 2016 sur une demande de crédit d'études et de réfection du chemin Bonmont

Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales

Président M. Anthony Pinzelli
Membres Mme Heike Gowal
M. Romain Hadorn

Commission des eaux

Président M. Bernard Hornung
Membres Mme Helga Drieberg
M. Goran Jovanovic
Mme Belinda Schaer
M. Jean-Pierre Sutter

Commission des bâtiments

Président M. Claudio Greco
Membres M. Stéphane Boucher
Mme Marlies Fröhlich
Mme Nathalie Streit
Mme Carol Wuersch

Commission des routes

Présidente Mme Carol Wuersch
Membres M. Michel Guex
M. Romain Hadorn
Mme Josée Leupin
M. Eric Pasche

Commission des parcs, place de sport et cimetière

Président M. Stéphane Boucher
Membres Mme Marlies Fröhlich
Mme Heike Gowal
M. Erich Pasche
Mme Anita Santos-Kocher

Conseil général du 4 octobre 2016

Préavis N° 8 / 2015 - 2016 sur l'adaptation de la rétribution du bureau du Conseil général, des commissions du Conseil général et du Conseil général pour la législature 2016-2021

Préavis N° 1 / 2016 - 2017 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

Préavis N° 2 / 2016 - 2017 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières pour la législature 2016-2021

Préavis N° 3 / 2016 - 2017 relatif à l'autorisation générale d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016-2021

Préavis N° 4 / 2016 - 2017 relatif à l'adoption des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021

Préavis N° 5 / 2016 - 2017 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 et son annexe

Conseil général du 6 décembre 2016

Préavis N° 7 / 2016 - 2017 relatif à une demande d'études et de construction de Fr. 317'000.- pour la prolongation des trottoirs et l'aménagement d'une traversée piétonne à la route de l'Etraz et son annexe

Préavis N° 8 / 2016 - 2017 relatif à une demande d'autorisation d'entreprendre la réalisation d'un bâtiment multifonction et d'un crédit d'étude préliminaire de Fr. 39'420.- TTC et son annexe

Préavis N° 9 / 2016 - 2017 sur l'adoption du budget 2017 et son annexe

Tous ces préavis ont été approuvés par le Conseil général.

Au 31 décembre 2016, les délégations du Conseil général dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

AISE

M. Patrick Visinand

APEC

M. Jean-Claude Bissat

SDIS Gland-Serine

M. Goran Jovanovic

M. Jean-Pierre Sutter, suppléant

La nouvelle Loi sur les communes (LC) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Cette révision introduit de nouvelles règles qui facilitent l'organisation et le fonctionnement des autorités, en codifiant la pratique actuelle de nombreuses communes vaudoises et en comblant les lacunes de l'ancienne loi.

La loi exige désormais que les conseils généraux et communaux édictent un **règlement** d'organisation (art. 40A al. 2 LC). Lorsque ces règlements existent déjà, les conseils devront les adapter à ces modifications législatives.

*Pour plus d'informations sur les projets qui ont été débattus lors des conseils intercommunaux 2016, veuillez vous référer aux chapitres **Ecoles** pour l'AISE, **Evacuation des eaux** pour l'APEC et **Défense incendie** pour le SDIS Gland-Serine.*

Un comité de rédaction composé de MM. Roger Brand, Président du Conseil général, Michel Burnand, Syndic, et Charles de Mestral, membre du Conseil, a travaillé sur le règlement-type élaboré par le Service des communes et du logement (SCL) en l'adaptant à la commune de Vich.

Le projet de nouveau règlement a été présenté et adopté par le Conseil général lors de sa séance du 21 juin 2016.

II. ADMINISTRATION GENERALE

Pour l'année 2016, la **Municipalité** était constituée comme suit :

	<u>1^{er} janvier au 30 juin 2016</u>	<u>1^{er} juillet au 31 décembre 2016</u>
<i>Syndic</i>	M. Michel Burnand	M. Michel Burnand
<i>Vice-syndic</i>	M. Jean Sommer	Mme Ipek Trigg
<i>Municipaux</i>	Mme Antonella Salamin M. Charles Rolaz Mme Ipek Trigg	Mme Antonella Salamin M. Jean Sommer M. Richard Stoecklin
<i>Secrétaire</i>	Mme Patricia Audétat	Mme Patricia Audétat

Chaque municipal a la charge d'un certain nombre de dicastères et représente la Municipalité dans diverses associations intercommunales. Vous trouverez ci-après toutes ces informations pour l'année 2016.

	<u>1^{er} janvier au 30 juin 2016</u>	<u>1^{er} juillet au 31 décembre 2016</u>
<i>M. Burnand</i>	Administration, police, RP, urbanisme, déchets	Administration générale, police, relations extérieures, urbanisme, affaires sociales
<i>Ch. Rolaz</i>	Bâtiments, finances	
<i>A. Salamin</i>	Eau, voirie, routes	Finances, voirie, culture et manifestations, cimetière et cultes
<i>J. Sommer</i>	Constructions, cimetière, forêts, rivières, évacuation des eaux, cultes, social	Police des constructions, routes et évacuation des eaux, environnement naturel, énergie
<i>I. Trigg</i>	Ecoles, SDIS, PC, Réseau d'Accueil des Toblerones	Bâtiments communaux, écoles et petite enfance, défense incendie



Au 31 décembre 2016, les représentations dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

M. Michel Burnand, syndic (remplaçante : IT)

- Membre de l'Assemblée des syndics Jura-Lac
- Délégué au Conseil intercommunal du Conseil régional
- Délégué de la Municipalité à l'Association des Communes Vaudoises (AdCV)
- Membre du conseil de la Fondation immobilière des éclairieurs Noirmont-Gland (FIDENG)
- Membre du conseil d'administration de la Société électrique intercommunale de la Côte SA (SEIC)
- Délégué communal au législatif de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS)
- Délégué au Réseau Santé la Côte (RLSC)
- Délégué communal à la Fondation Bellevue – Projet Plein Sud



M. Jean Sommer (remplaçante : AS)

- Délégué communal à l'Association du groupement forestier de la Serine (AGFORS)
- Délégué communal à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
- Délégué à l'assemblée des actionnaires de la SEIC



Mme Antonella Salamin (remplaçant : MB)

- Déléguée communale à la Sofren
- Déléguée aux Paroisses protestante et catholique
- Déléguée communale au Conseil intercommunal de l'AISE
- Déléguée communale à l'APEC



M. Richard Stoecklin (remplaçant : JS)

- Délégué de la Municipalité à l'assemblée générale de la Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)
- Délégué communal à CRIDEC (Déchets spéciaux)
- Délégué communal à l'assemblée générale de la Société de pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN)
- Délégué communal au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE)
- Délégué communal à l'ORPCi (Protection civile)
- Délégué communal au Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine
- Délégué communal au Conseil intercommunal de l'AISE



Mme Ipek Trigg (remplaçant : RS)

- Membre du Comité de Direction de l'AISE
- Membre du Comité de direction du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Gland-Serine
- Déléguée communale à la Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon
- Déléguée communale à la Chambre vaudoise immobilière (CVI)
- Déléguée communale au Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)



Pour assurer le bon fonctionnement des **services administratifs et techniques** de la commune ainsi que des prestations à la population, la Municipalité s'appuie sur :

- une secrétaire municipale (70%)
- une préposée au contrôle des habitants (42%) assurant également le secrétariat pour les activités concernant les constructions
- deux employés communaux (100%)
- des auxiliaires pour :
 - la gestion du restaurant scolaire (3 pers.)
 - les patrouilleuses et patrouilleurs scolaires (4 pers.)
 - la gestion du centre de tri (3 pers.)
 - la voirie en emploi temporaire (1 pers.)

La Municipalité emploie également des ressources externes :

- la fiduciaire A&A Fidu Nyon SA pour la gestion de la bourse
- le service technique intercommunal - STI pour la police des constructions
- le bureau d'ingénieurs MOSINI et CAVIEZEL pour la réalisation de la modération du trafic
- le bureau d'avocats Schmidt, Jatou et Associés pour le conseil juridique
- la société KESSLER & CO pour la gestion des assurances
- la régie Cogestim pour la gestion de la location des appartements communaux
- la société Impec Nettoyages pour l'entretien des locaux communaux
- l'entreprise d'installations sanitaires JP Sutter, concessionnaire communal et fontainier.

La Municipalité remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la bonne marche des affaires de la Commune.

En 2016, 13 Vichois ont acquis la nationalité suisse selon les procédures de **naturalisation** suivantes :

- 2 naturalisations facilitées fédérales pour les époux d'un conjoint suisse
- 6 naturalisations ordinaires
- 4 naturalisations facilitées pour les étrangers nés en Suisse
- 1 naturalisation facilitée pour les jeunes ayant effectué leur scolarité en Suisse.



Commencée en 2015 par la mise à jour de la politique de classement des documents papier et électroniques des archives courantes, la maintenance des **archives communales** avec notre mandataire Pro Archives Conseils s'est poursuivie avec le traitement des archives historiques se trouvant encore dans les locaux de la Municipalité. Plus d'une centaine de classeurs de documents ont été évalués, inventoriés et reconditionnés dans des boîtes et chemises ad hoc et transférés au local des archives au sous-sol du collège des Pralies.

Le **Conseil régional** est l'association des communes du district de Nyon. Il coordonne la planification régionale autour des thématiques interdépendantes que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, le contexte socio-économique, la culture, le tourisme et le sport.

Le Conseil régional est dirigé par un comité de direction (CODIR) composé de 9 représentants politiques issus des différentes sous-régions du district. Ses actions sont examinées et validées par le Conseil intercommunal constitué d'une soixantaine de représentants des communes membres du Conseil régional. Chaque commune membre dispose d'une voix de base fixe par commune et d'une voix par 1'000 habitants ou par fraction de 1'000 habitants.

Le CODIR définit les domaines d'action du Conseil régional et assure leur mise en œuvre. Il est appuyé dans ses tâches par une équipe de professionnels, le secrétariat régional.

Les ressources de l'association sont les cotisations des communes exprimées en francs par habitant (20 francs en 2016), le produit des prestations fournies et les subventions cantonales et fédérales.

L'**Association de communes vaudoises** (AdCV) a pour objectif la représentation institutionnelle de l'association dans les négociations avec l'État avec comme priorités de soutenir l'autonomie et la responsabilité communale, de faire entendre la voix des communes et de défendre leurs intérêts.

72 communes sont membres de l'AdCV, soit 23 % des communes vaudoises représentant 14 % de la population et près de 40 % de la contribution aux péréquations. La commune de Vich est membre depuis sa fondation en 2002.

L'AdCV se réunit 4 fois par année en assemblée générale décisionnelle sur des thèmes d'actualité, avec votations et prises de position, et donne la possibilité de dialoguer avec des représentants de l'État.

Vich participe au programme de réorganisation des transports publics (TP) dans le district de Nyon à hauteur de 31 francs par habitant/an pour la période 2011-2016. Chaque année, l'utilisation du fonds TP permet de financer des mesures d'aménagements (priorisation des bus et fiabilisation des horaires) et l'amélioration de l'offre des lignes de bus régionales.

En 2016, le Conseil intercommunal a traité 21 préavis lors de 4 séances, entre autres sur le budget 2017, les comptes 2015, le fonctionnement du Conseil régional, le fond TP (278'000), la mise en œuvre du Contrat corridors biologiques Lac-Pied du Jura (165'000) et le cofinancement du réseau agro-écologique Cœur de La Côte (135'000).

Pour plus de détails, consulter : www.regionyon.ch

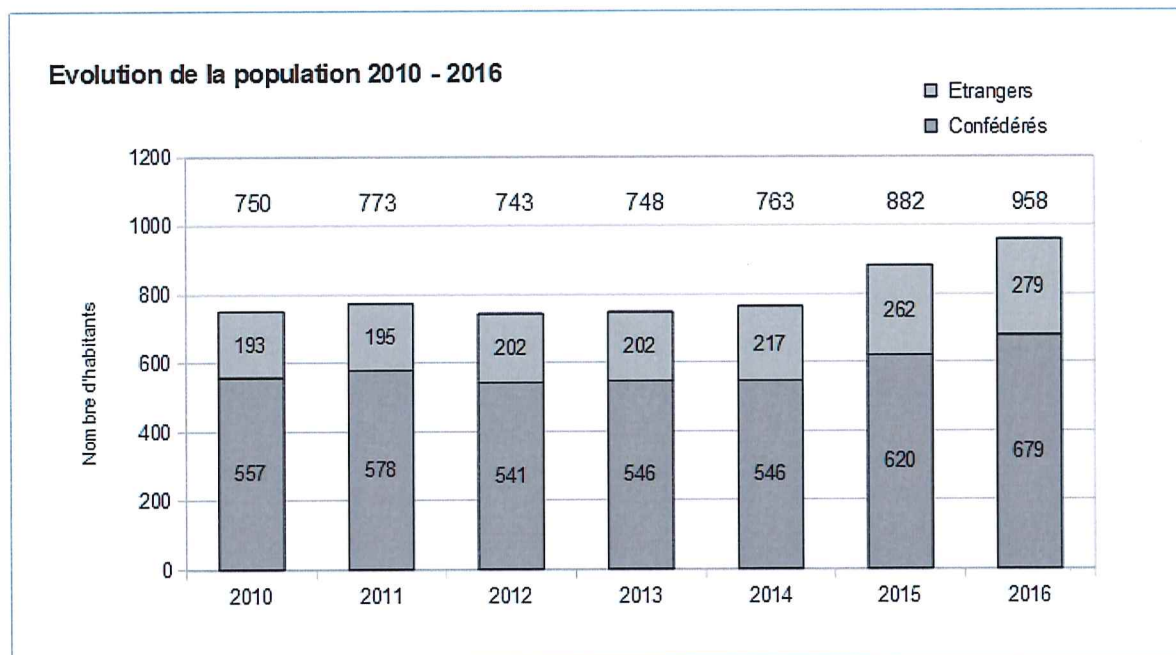
En 2016 :

- Le 17 mars, Maître Jacques Haldy, Député au Grand Conseil, a fait un point de situation sur la mise en œuvre de la LAT dans le canton de Vaud ;
- Le 9 juin, M. Jean-Jacques Monachon, Directeur général de l'AVASAD, a parlé du «Rôle et implication des communes dans les soins à domicile»;
- Le 29 septembre, Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement, a donné une conférence portant sur les « Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts » ;
- Le 1er décembre, M. Gérald Cretegny, Président du Conseil de Fondation de la FAJE et Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire générale, sont venus présenter «Le redéploiement de la politique de subventionnement de la FAJE dès 2017».

III. SECURITE

Au 31 décembre 2016, la population de Vich s'élevait à 958 habitants.

L'arrivée des habitants du quartier des Gaudenies a fortement contribué à la croissance démographique de notre commune en 2016.



La **police cantonale** vaudoise assure, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur l'ensemble du territoire cantonal et donc sur notre commune.

En ce début de législature, la traditionnelle rencontre annuelle avec la **Gendarmerie** territoriale de Gland, notre interlocuteur principal, a été remplacée par une séance d'information à la salle polyvalente de Montoly pour présenter les interlocuteurs principaux de la Commune et les structures/missions de la Police cantonale vaudoise.

On peut encore relever que la communication de proximité mise en place avec les communes continue de bien fonctionner. Tout évènement exceptionnel est signalé par téléphone ou courriel et une synthèse des délits commis sur le territoire communal est transmise de manière régulière à la Municipalité.

IV. URBANISME

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de la LAT entrées en vigueur en mai 2014, le Canton de Vaud doit réviser son plan directeur cantonal (PDCn) et la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). L'entrée en vigueur de la révision de la LATC est prévue au cours du premier trimestre 2017 et celle de la 4^e adaptation du Plan directeur, qui doit également être approuvée par la Confédération, pour le 2^e semestre.

Cette révision des lois et outils cantonaux d'aménagement du territoire a également un impact sur les communes. Afin de respecter les perspectives de croissance démographique cantonale à 15 ans, les communes disposant de réserves en zones à bâtir d'habitation et mixtes surdimensionnées, doivent procéder au redimensionnement de ces zones au moyen de la révision de leur plan général d'affectation d'ici juin 2021.

On peut encore relever que de multiples projets d'aménagements routiers occupent le Conseil régional. La Municipalité suit avec attention les études qui pourraient impacter la commune et participe aux séances de travail qui ont pour objet : l'aménagement de la jonction autoroutière avec le giratoire de la Bichette, la route de distribution urbaine (RDU), la collectrice Ouest de Gland, la priorisation du trafic de transports publics, le réseau cyclable et les P+R.

En début d'année, la Municipalité a confié au bureau Thierry Brüttsch Architectes à Gland, la pré-étude d'un **bâtiment multifonction** sur le site de l'école de Vich. Les premières esquisses ont été présentées lors du Conseil général du 21 juin 2016. Le programme du projet ayant été finalisé, la Municipalité a obtenu par préavis au Conseil général du 6 décembre, l'accord de principe d'entreprendre la réalisation de ce bâtiment, ainsi qu'un crédit pour financer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la gestion de l'appel d'offres de mandataires et l'élaboration du préavis de crédit d'étude.

Début 2016, nous avons été informés par le Service du développement du territoire (SDT) que nous étions l'une des 9 communes (Commugny, Coppet, Eysins, Gland, Nyon, Prangins, Vich, Mont-sur-Rolle et Rolle) comprises dans les périmètres compacts de l'Agglomération Grand Genève. Une étude est en cours pour établir le bilan du potentiel d'accueil à l'horizon 2030 de ces communes. Un premier bilan indique un potentiel sensiblement supérieur à la croissance admise par la 4^e adaptation du PDCn ; des discussions vont bon train pour résoudre cette situation d'ici l'été 2017.

V. JEUNESSE

En 1978, le **Groupe Scout Noirmont-Gland** acquiert un bâtiment préfabriqué cédé par les Verreries de Saint-Prex. Restait plus qu'à trouver un terrain où implémenter le bâtiment. Chose faite en 1990 avec la mise à disposition par notre commune d'une parcelle au bord de la Serine avec un droit de superficie de 50 ans.

Une fondation est mise en place, la **FIDENG**, pour la reconstruction du bâtiment et sa gestion. C'est en 2001 que les travaux s'achèvent et que la FIDENG et le Groupe Scout inaugurent La Sardoche.

En 2016, la Sardoche a accueilli des scouts pour des week-ends et des camps pour un total de 92 jours.

La commune est membre de droit au Conseil de fondation qui se réunit 2 à 3 fois par année pour en assurer la bonne marche.

Pour plus de détails, consulter : www.sardoche.ch

VI. AFFAIRES SOCIALES

L'**Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS)** du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes comprenant les 47 Communes du district de Nyon.

Ses deux buts :

- l'application de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
- l'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS. CSR et AAS constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARAS.

Le **Centre Social Régional (CSR)** a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, cas échéant, vers les services compétents
- évaluer le droit au revenu d'insertion (RI) et verser les prestations financières correspondantes
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire
- soutenir les personnes en difficultés vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

De par sa vocation régionale, l'**ARAS** étudie les nouveaux projets en matière d'action sociale qui peuvent lui être soumis ; elle répond aux demandes de subventionnement adressées par diverses institutions aux Communes ou directement à l'ARAS. S'agissant d'un outil strictement piloté par et pour la Région, cette association permet de développer une action sociale coordonnée en faveur des personnes en difficultés, en tenant compte des besoins spécifiques de la population du District de Nyon.

La contribution 2016 des communes a été de 17.96 francs par habitants.

En 2016, le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois pour traiter les comptes 2015 et le budget 2017.

Pour plus de détails, consulter : <http://arasnyon.ch>

Destiné à la population du district de Nyon, le CSR est un service à vocation « généraliste ». Dans ses locaux se trouvent également d'autres services qui offrent des prestations spécialisées (aide au désendettement, consultations juridiques, etc.). En 2015, le CSR a reçu environ 22'500 appels téléphoniques et reçu 15'800 usagers.

Regroupées sur deux sites, Gland et Nyon, les **Agences d'Assurances Sociales (AAS)** renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont rattachées pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales.

Elles fonctionnent comme relais régionaux entre la population et les institutions suivantes :

- La Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS - CCVD
- L'Office Vaudois de l'Assurance Maladie - OVAM
- L'Office de l'Assurance Invalidité - OAIVD.

Les Communes du district de Nyon ont confié la gestion de leur Agence AVS à l'ARAS Nyon dès le 1^{er} juillet 2005, suite à l'entrée en vigueur du Règlement cantonal sur les Agences d'assurances sociales.

VII. SANTE

L'**Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD)** est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses sept associations et fondations régionales.

La **Fondation de la Côte** est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (LAVASAD).

Sa mission générale est d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, elle assure la fourniture de prestations pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Vich est desservie par le CMS Gland Région au chemin de Montoly 3 à Gland. La contribution communale pour l'année 2015 se monte à 85.17 francs par habitant.

La commune contribue également à l'Espace Prévention La Côte, dispositif régional de prévention des comportements à risque chez les adolescents, pour un montant de 2.50 francs par habitants.

Quelques chiffres clés de la Fondation de la Côte pour 2015 :

- 345'156 heures de prestations
- 114'632 repas livrés
- 5'291 clients
- 735 collaborateurs
- 2'702'217 kilomètres effectués.

La Fondation de La Côte gère neuf centres médico-sociaux (CMS), un centre de moyens auxiliaires qui intervient auprès de deux autres associations / fondations régionales avec un service Sécutel, un bureau de coordination des transports pour les personnes à mobilité réduite et l'Espace Prévention sur la région de La Côte.

Pour plus de détails, consulter : <http://www.aide-soins-domicile-lacote.ch>

Le **Réseau Santé la Côte** (RLSC) rassemble les principaux prestataires de soins de la région. Il participe au déploiement de la politique sanitaire cantonale en mettant en œuvre ses propres projets d'une part, et d'autre part, en réalisant les programmes cantonaux de santé publique. Il représente aussi les intérêts de ses partenaires au niveau régional et cantonal. Les communes sont membres affiliés de droit.

En 2016, l'assemblée générale s'est réunie 2 fois.

Pour plus de détails, consulter : www.reseau-sante-lacote.ch

La coordination de l'offre médico-sociale figure parmi les prestations principales du réseau par son **Bureau Régional d'Information et d'Orientation** (BRIO). Le BRIO s'adresse aux personnes âgées, dépendantes, en perte d'autonomie ou souffrant de problèmes psychiques, ainsi qu'à leur entourage et aux proches aidants. Les professionnels du domaine médico-social peuvent également faire appel au BRIO de même que toute personne à la recherche de renseignements spécifiques.

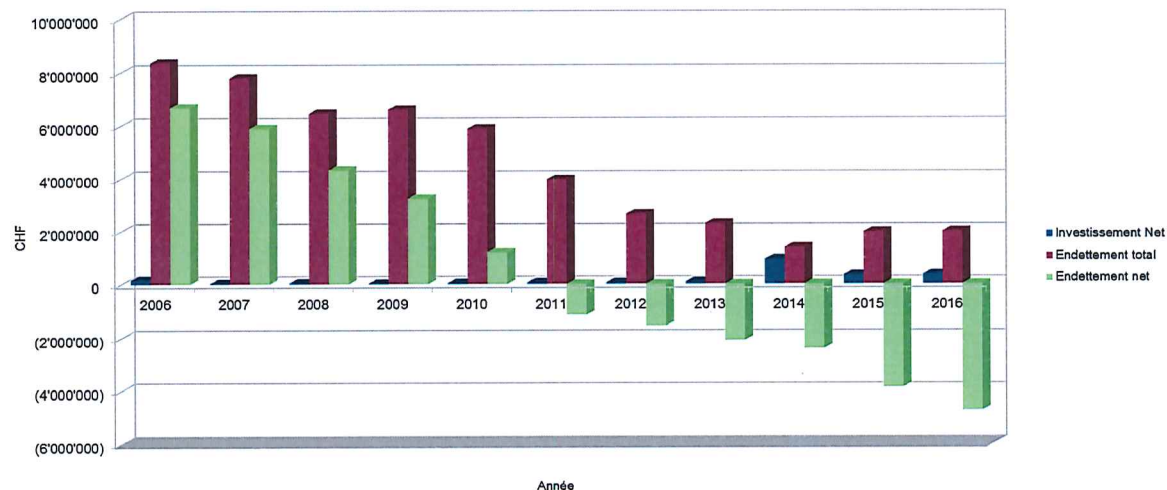
VIII. FINANCES

L'activité de ce dicastère comprend principalement l'établissement du budget, la comptabilité et les finances de la Commune. Le boursier est M. A. Sisto et les comptes sont tenus par la fiduciaire A&A Fidus Nyon SA.



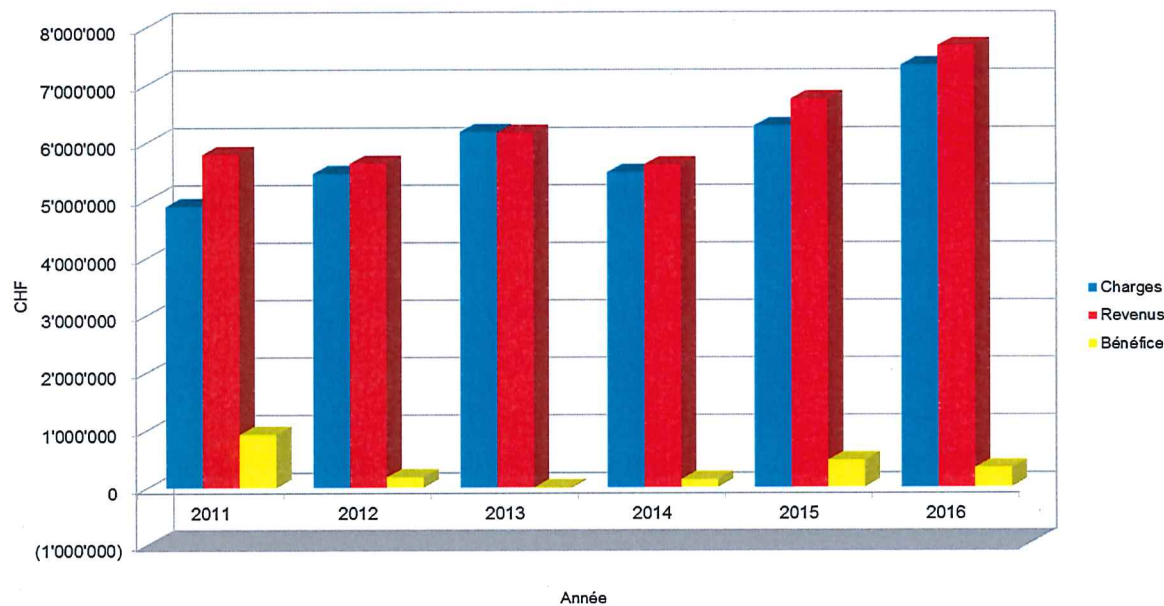
Depuis plusieurs années, la Municipalité gère les finances de la Commune d'une manière rigoureuse et économe. Cette gestion parcimonieuse des deniers communaux nous a permis de dégager une marge d'autofinancement positive pour 2016 qui, rajoutée à celles des années précédentes, nous fait envisager sereinement nos investissements futurs.

Evolution de l'endettement et des investissements sur 10 ans



En fin d'année 2016, nous avons des liquidités de CHF 3'832'353.-. Il est à relever que tous les emprunts ont été remboursés, il ne reste comme dettes que celles découlant des créanciers et des fournisseurs liés à notre activité.

Evolution des recettes et charges entre 2011 et 2016



Les comptes de fonctionnement 2015, clos le premier semestre 2016, ont été présentés au Conseil général de juin 2016. Ils montraient un bénéfice de CHF 465'472.- pour une marge d'autofinancement de CHF 1'814'644.-. Les comptes de fonctionnement 2016, présentés en même temps que le rapport de gestion 2016, montrent un résultat positif de CHF 335'183.- et une marge d'autofinancement de CHF 1'239'300.-.

Beaucoup de nouveaux habitants sont arrivés début 2016, mais les comptes 2016 ne reflètent que partiellement cette augmentation. Les revenus des impôts (taxations provisoires ou définitives) sont toujours en décalage avec l'arrivée physique des habitants. Les charges liées à la population sont en légère augmentation dans les domaines des ordures ménagères, écoles (AISE) et épuration des eaux (APEC).

Pour l'arrêté d'imposition 2017, il a été choisi le *statu quo* de tous les taux et taxes car les effets de l'augmentation de la population en 2016 ne seront perceptibles qu'à partir de 2017 et effectifs en 2018.

Le budget 2017, approuvé en décembre 2016, est basé sur une population de 1000 habitants ; toutes les taxes et charges en tiennent compte. Toutefois, il est difficile de connaître l'impact réel de l'évolution de la population à Vich entre 2015 et 2017 (nombre d'habitants, type de revenu, besoins en infrastructures, etc.). Le budget 2017 s'inscrit dans un cadre contraignant sans augmentation des recettes par rapport à 2015, avec des charges plus lourdes imposées par l'État en 2017 et une compression des autres charges variables, diminuant au maximum le déficit présenté.

Avec le changement de législature, les préavis suivants ont été proposés par la Municipalité et acceptés par le Conseil général pour 2016-2021 :

- Plafond d'endettement 2016-2021 de CHF 6'000'000.- avec une étude approfondie des investissements envisagés pendant cette législature et une projection des comptes de fonctionnement et de nos marges d'autofinancement pendant les 5 années à venir. Ces projections ont permis l'établissement d'un plan des investissements 2016-2021 de CHF 7'476'000.- et la détermination de notre plafond d'endettement.
- Autorisation générale d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles de CHF 30'000.- par cas et au maximum de CHF 60'000.- par année.

Au cours de l'année, le dicastère des finances a étudié et mis en place le changement de comptabilité au 1^{er} janvier 2017. A partir de cette date, nos comptes sont tenus sur notre propre site au lieu de celui fourni par la fiduciaire A&A Fiduc Nyon SA. Ce changement devrait à terme permettre un travail plus rapide et plus rationnel dans la tenue des comptes.

IX. VOIRIE

Avec l'arrivée de la nouvelle Municipalité, les travaux effectués par nos employés au sein de la voirie ont été redéfinis et les modalités de fonctionnement rediscutées.

Les éléments suivants ont été mis au point :

- Responsabilisation des employés communaux par rapport au travail fourni dans chaque secteur et avec les responsables des dicastères concernés
- Remaniement du cahier des charges des employés communaux
- Redéfinition du service de piquet déneigement.

Le but est d'arriver à un travail plus efficient puisque les employés communaux, en plus de la voirie, travaillent sur tous les domaines concernant la commune (les bâtiments communaux et leur conciergerie, le centre de tri et les déchets, l'environnement, le cimetière, etc.).

Une deuxième priorité a été la mise aux normes des locaux de la voirie. Elle a été réalisée tout au long de l'année 2016 et a abouti aux principaux aménagements suivants :

- Salle administration déplacée au 1^{er} étage
- Atelier peinture installé au rez-de-chaussée
- Mezzanine atteignable par un escalier et sécurisée par des barrières
- Etagères métalliques en remplacement des étagères en bois, cuves de rétention pour tous les produits toxiques, etc.

D'importantes venues d'eau derrière le bâtiment ont nécessité la creuse d'une tranchée drainante et son raccordement au collecteur d'évacuation des eaux pluviales.

Pour les espaces verts, en plus du travail d'entretien habituel, nous avons planté plusieurs arbustes pour définir de nouveaux « emplacements » :

- Remplacement de la barrière Pl. Marcel Poncet par une haie (au-dessus du parking)
- Aménagement de deux platebandes à l'entrée de la Grande salle.

La décoration florale du village, cet été comme pendant le période de Noël, a été très remarquée pour son originalité.

Le terrain de foot nous demande beaucoup de ressources et le FC Genolier-Begnins, principal utilisateur, en est très satisfait. Le terrain est aussi à disposition de VichFOOT et des habitants.



En 2016, la voirie a aussi mis l'accent sur la propreté des espaces publics, des chemins et des routes avec un passage plus fréquent dans le centre du village. Le problème des déchets canins et du « littering » prend, avec le temps, une certaine ampleur et demande plus de temps à nos employés.

La place de jeux est régulièrement entretenue et contrôlée par nos employés communaux. Toutefois, deux fois par année, une société est mandatée pour les travaux d'entretien plus approfondis, nous assurant ainsi sa mise en conformité aux normes en vigueur. Une table de ping-pong et deux mini-buts sont venus compléter les jeux existants ; ils ont été placés à côté de l'école.

Entre avril et septembre 2016, un auxiliaire voirie a complété l'équipe en place ; il s'agissait d'un emploi d'occupation temporaire de 6 mois. Son travail a été très apprécié. En outre, nous avons permis à un étudiant de faire un stage d'une semaine en octobre.



X. MANIFESTATIONS

En 2016, plusieurs manifestations ont été organisées par la Municipalité :

- Fête nationale du 1^{er} août
- Inauguration de la Passerelle des Gaudenies et du giratoire du tram le 29 septembre
- Bouquet de chantier de l'orgue suite à son relevage le 8 novembre (en petit comité et sur invitation)
- Soirée de bienvenue des nouveaux habitants le 21 novembre
- Sortie des aînés au Musée Charlie Chaplin le 1^{er} décembre.

La forte participation à toutes ces manifestations montre l'engouement des habitants, anciens comme nouveaux, à la vie de notre village.

D'autres manifestations organisées par des tiers ont bénéficié du soutien logistique et financier de la commune :

- Vich en fête le 4 juin
- Pique-nique de la rentrée le 21 août
- « École court » le 8 octobre
- Fête du 31 décembre
- Plusieurs activités Vichamines en cours d'année.

Nous remercions les associations et les personnes qui mettent beaucoup d'énergie et de cœur pour animer le village tout au long de l'année.



XI. CIMETIERE ET CULTES

Le **cimetière** a demandé une attention toute particulière pendant cette année. Il s'agissait essentiellement de préparer un nouvel aménagement pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et créer des espaces de recueillement.

Nous avons mené à bien les étapes suivantes :

- Désaffectation de deux secteurs
- Mise en place du Jardin du Souvenir
- Amélioration de l'aspect du Columbarium
- Etude de faisabilité des aménagements futurs avec le soutien d'un paysagiste.

La réalisation de ces aménagements, commencés en 2016, aboutira dans le courant 2017.

La **Paroisse protestante** de Gland-Vich-Coinsins a trouvé un nouveau souffle en juillet 2016 avec l'arrivée d'un jeune organiste, M. Mazolletti. Nous rappelons qu'un culte se tient une fois par mois dans notre temple à Vich.

La Municipalité remercie vivement Madame Blurette Schenk qui assure de longue date et gracieusement le « service » de l'église en faisant office de bedeau et de sacristine. Elle ouvre et ferme le temple chaque jour de l'année, surveille, contrôle et nous signale les dérangements éventuels.

L'**église catholique** est une communauté très dynamique qui continue à rechercher le soutien financier nécessaire à la construction de sa nouvelle église située à Gland.



XII. CONSTRUCTIONS

Depuis le mois d'août 2016, c'est le service technique intercommunal - STI qui gère les dossiers de la police des constructions que nous lui soumettons.

29 nouveaux dossiers (N° 647 à 675) de demande d'information ou de permis ont été traités cette année et 9 permis d'habiter/utiliser ont été délivrés.

Il a été mis sur le marché 122 appartements pour un montant de constructions diverses de 17 millions, auquel il faut rajouter 33 millions pour le quartier des Gaudenies terminé en 2016.



XIII. ROUTES

Dans le cadre de son projet d'encourager la mobilité douce, de modérer les vitesses et satisfaire aux exigences concernant l'assainissement du bruit routier, la Municipalité a lancé un programme de requalification du réseau routier qui s'est concrétisé en 2016 par les aménagements suivants :

Route de l'Etraz

Le projet comprend la sécurisation des cheminements piétonniers avec prolongation des trottoirs jusqu'au centre artisanal et un passage piétons avec ilot central marquant l'entrée de la zone habitée. Le crédit d'études et de construction a fait l'objet du préavis N° 7/2016-2017 qui a été accepté par le Conseil général le 6 décembre. Les travaux sont programmés pour 2017.

L'ouvrage militaire se trouvant sous la route de part et d'autre du pont sur la Serine, qui se dégradait, a été démantelé par ArmaSuisse.

Route de Gland et passerelle sur la Serine

Les travaux d'aménagements du tronçon compris entre le chemin Bonmont et le giratoire de la Bichette ayant fait l'objet du préavis N° 9/2014-2015 sont terminés. Le tram habillant le giratoire Aldi a été installé.

La passerelle piétonne, en bois suisse certifié d'origine, liant le quartier d'habitations des Gaudenies aux arrêts de bus de la Bichette a été construite et mise en service.

L'inauguration de ces deux objets a eu lieu le 29 septembre en présence de plus de 100 personnes.

Chemin Bonmont

La demande de crédit d'études et de réfection de ce chemin a fait l'objet du préavis N° 7/2015-2016 qui a été accepté par le Conseil le 21 juin. Les travaux se sont déroulés pendant l'automne. Il reste à poser le tapis (dernière couche d'enrobé bitumineux).

Route de Begnins

Les aménagements routiers pour la modération du trafic et la rénovation de la chaussée ont été soumis en « consultation préalable auprès des services cantonaux ». La demande d'un crédit d'études fait l'objet d'un préavis au printemps 2017.

Pour ce qui est du **sentier des Toblerones**, des mesures ont été prises avec VaudRando afin de modifier le tracé du sentier à Pont-Farbel, pour des raisons de sécurité et à la Cézille, pour éviter une zone marécageuse. Des négociations sont en cours avec l'OFROU pour sécuriser le passage sous l'autoroute.



XIV. EVACUATION DES EAUX

La qualité des eaux vives de nos deux rivières, la Serine et la Promenthouse, dépend des eaux qu'on y rejette. Une bonne séparation des eaux, eaux usées/eaux pluviales, est nécessaire dès la sortie de nos habitations pour conduire les eaux au bon endroit. Les eaux pluviales sont, soit infiltrées, soit évacuées à la rivière. Les eaux usées (égouts) sont amenées à la station d'épuration que nous avons en commun avec 20 autres communes regroupées sous le nom de l'APEC. Du bon fonctionnement du réseau de collecteurs et de la STEP dépendra, en finalité, la qualité des eaux de notre lac.

A Vich, la séparation des eaux usées des eaux pluviales est contrôlée systématiquement chaque fois qu'il y a un doute sur la bien facture des raccordements. Le volume d'eaux usées amené à la STEP par notre commune s'élève à environ 200 m³/jour.

XV. ENVIRONNEMENT NATUREL

Malgré la proximité d'un centre urbain en plein développement, notre commune reste largement arborisée, autant en **forêt** qu'en arbres isolés. Le groupement forestier de la Serine (AGFORS) que nous formons avec 13 autres communes entre le sommet du Jura et le lac gère et exploite nos forêts. Il met également à notre disposition un garde forestier qui contrôle l'état sanitaire des arbres, surveille les cours d'eau et est chargé de superviser voire d'exécuter les travaux d'abattage.

En 2016, 30 arbres ont été marqués comme présentant un danger ou pour les frênes, avec des symptômes de la chararose. Leur abattage est planifié.

Il est a noté qu'un bon entretien des forêts permet une bonne filtration des eaux de pluie, une bonne infiltration dans le sol et par conséquent, une excellente qualité de nos eaux de source.

Notre commune est à cheval sur trois **réseaux écologiques OQE** qu'elle soutien globalement à raison de CHF 1.50 par habitant et par année. Cette année, il a été planté par notre exploitant de la parcelle de la Dude, des mûriers, chênes et tilleuls avec pour objectif de recréer une cellule bocagère en y installant des formations végétales inspirées du paysage traditionnel. Une haie basse diversifiée et un ourlet prairial complètent le projet.

En 2016, la Municipalité a signé avec 30 autres communes, le Conseil régional, le Canton et la Confédération, le « **contrat corridors Lac-Pied du Jura** ». Ce contrat a pour but de restaurer et pérenniser des habitats et des liaisons écologiques, ainsi qu'à assurer le maintien et le développement d'espèces sensibles sur notre territoire. Notre commune est plus particulièrement concernées par des mesures de renaturation de la Serine en vue d'améliorer le déplacement de la faune aquatique et riveraine ainsi que la valeur paysagère du cours d'eau.

A l'amont du Petit-Pont, en rive gauche de la Serine, le canton a procédé au démantèlement d'anciens enrochements stabilisés avec des rails et des câbles. Nous en avons profité pour élargir le **cours d'eau**, adoucir les rives et ainsi diminuer le risque d'embâcles sous le pont. Pour stabiliser les rives, il a été planté plusieurs rangs de saules, 120 buissons d'essences indigènes et 6 arbres. En parallèle aux travaux, nous avons fait procéder à la stabilisation des culées du Petit-Pont fortement dégradées par le courant de la rivière. Les anciens puits de mines situés sous le chemin du Petit-Pont ont été démantelés en même temps.

L'entretien des bords de chaussée, talus, prés, champs fait l'objet d'une **gestion différenciée respectueuse de l'environnement** naturel. A chaque espace est attribué le mode d'entretien le plus adapté, tenant compte de son utilisation et de sa situation. Ce mode de gestion permet de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire drastiquement l'utilisation de produits chimiques. En gestion différenciée, on choisit volontairement de limiter par endroit la coupe de l'herbe à une à deux fois par an en faveur de prés fleuris, de talus papillonnant, voire de champs chantant (grillons) par exemple. D'entente avec Pro Natura, nous avons recensé les talus et bord de route de grande valeur écologique en vue de s'engager à préserver et valoriser leur biodiversité.

Pour protéger nos eaux, nous avons décidé de nous engager dans la voie du « zéro pesticide », ce qui à terme, diminuera les risques sanitaires et environnementaux.

Des discussions sont en cours avec la Direction générale de l'environnement – Biodiversité pour l'établissement d'un plan d'affectation cantonal et d'un plan de gestion du **Bois-de-Chênes**. A ce sujet, la Municipalité insiste avec vigueur depuis plusieurs années auprès des Services de l'Etat, pour que les qualités de tranquillité et de ressourcement du bois et de ses abords soient préservées.

A noter, de plus, que nous avons renforcé notre patrimoine forestier au Bois-de-Chênes en acquérant pour CHF 1'007.- la parcelle n° 16 de 2014 m² située entre la route des Montagnards et la Serine. A l'avenir, nous aurons ainsi plus de poids dans les négociations.



XVI. ENERGIE

Dans le cadre de la recherche d'**économies d'énergie**, nous remplaçons au fur et à mesure des opportunités les lampes de l'éclairage public par des luminaires à LED avec abaissement pendant les heures creuses de la nuit.

Fondée en 1899 et basée à Gland, la **Société Électrique Intercommunale de la Côte SA** (SEIC) offre un service global qui comprend la distribution d'électricité et de chaleur, les installations électriques, téléphoniques, informatiques et de la fibre optique, ainsi qu'une large gamme de prestations multimédia, notamment des accès à Internet, au réseau de téléphone fixe, au télé-réseau et au réseau fibre optique FTTH.

Les actionnaires de la SEIC sont les communes de Begnins, Coinsins, Duillier, Gland, Prangins, Vich et Romande Energie (1%).

La SEIC fournit l'électricité et des prestations d'installation et d'entretien de l'éclairage public sur notre commune.

La commune est membre de droit au Conseil d'administration qui se réunit 7 à 8 fois par année.

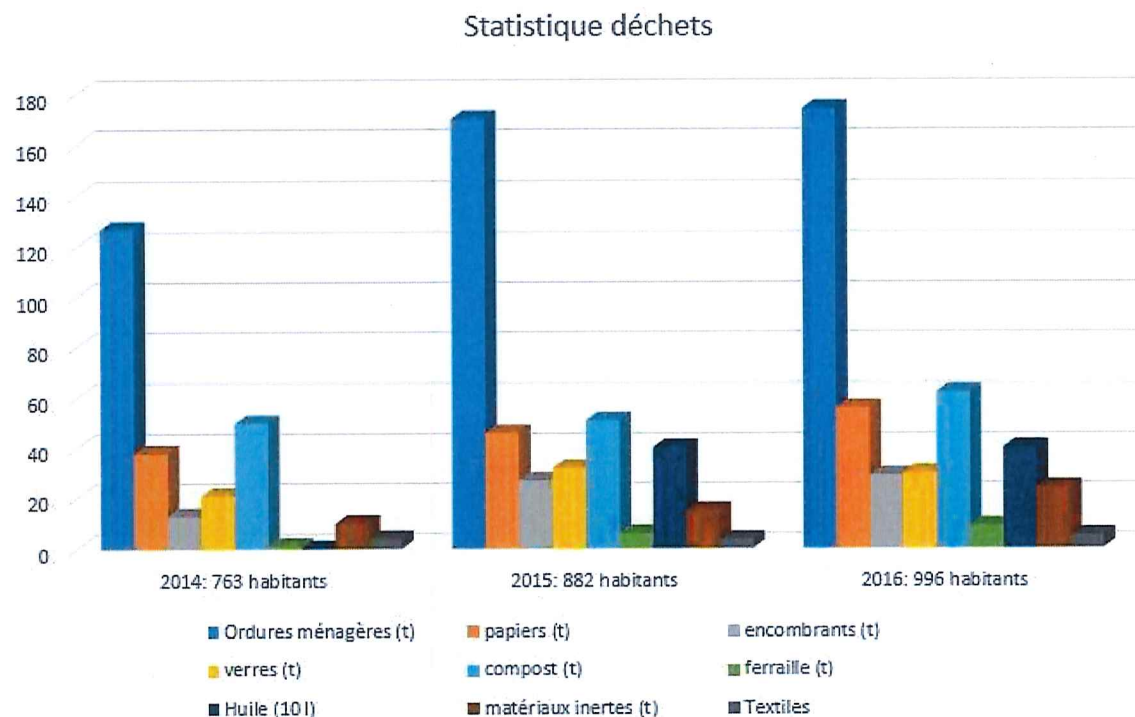
Les principales activités de la SEIC sur notre commune ont été l'installation d'un nouvel éclairage public à technologie LED sur la route de Gland et le chemin de Bonmont, ainsi que le déploiement du réseau de fibre optique (FTTH) en collaboration avec Swisscom.

Pour plus de détails, consulter : <http://www.seicglad.com>

XVII. DECHETS

Le **centre de tri** des Pralies est réservé à l'usage exclusif des personnes physiques et morales domiciliées ou ayant leur siège dans la commune. Il ne reçoit que les déchets dits urbains, à savoir les déchets résultant de l'entretien normal d'un ménage qui comprennent les déchets valorisables, soit des déchets homogènes collectés séparément pour être réutilisés, recyclés ou traités, tels que le verre, le PET, le papier et le carton, les déchets compostables, les textiles ou les métaux.

La quantité de déchets gérée par notre centre de tri est en constante augmentation, comme le prouve le graphique suivant qui montre la tendance par type de déchets sur ces 3 dernières années.



Plusieurs initiatives de réorganisation du centre de tri ont été lancées en 2016. Voici celles qui ont été réalisées durant l'année :

- Installation d'un nouveau cabanon pour les employés chargés de la surveillance du centre de tri, en remplacement de l'ancien
- Installation de nouveaux conteneurs pour la collecte du PET
- Réorganisation des places de parking afin de faciliter la circulation des véhicules sur la place
- Adaptation des horaires d'ouverture.

Suite à l'augmentation du nombre d'habitants de notre commune, nous avons analysé les possibilités d'étendre les horaires d'ouverture du centre de tri, afin que ces derniers correspondent au mieux aux attentes de nos concitoyens.

Cette analyse s'est faite au travers d'un sondage effectué au centre de tri durant le mois d'octobre 2016. Touchant environ 30% de notre population, il a permis d'identifier les souhaits des Vichois et d'adapter les heures d'ouverture en conséquence avec une entrée en vigueur début 2017.

Dans les grandes lignes, cette réorganisation des horaires d'ouverture a apporté les modifications suivantes :

- Augmentation des heures d'ouverture du lundi soir
- Harmonisation de l'horaire du mercredi soir entre les périodes été et hiver et étendue des heures d'ouverture.

En 2016, la réorganisation concernant **le transport et le traitement des ordures ménagères et des objets encombrants** a eu des conséquences financières directes sur les coûts de transport, générant pour notre commune, une diminution importante des trajets pour l'élimination des ordures ménagères. Nous sommes donc entrés en négociations avec notre transporteur habituel, Reymond SA, pour une adaptation des frais de transport et avons également profité de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises concurrentes. Notre choix s'est finalement porté sur la société Henry Transport pour la collecte et l'élimination des ordures ménagères. La collaboration avec la société Henry transport débutera en juin 2018, afin de respecter les délais de résiliation avec l'entreprise Reymond.



Constituée le 17 mars 1994, la **Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte** (SADEC) a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

SADEC remplit les tâches qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion des déchets de «La Côte» qui regroupe 60 communes de la Côte et du pied du Jura, dont Vich. Elle leur fournit la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

En avril, SADEC a ouvert sa nouvelle station de transfert route-rail pour les déchets sur la Commune de Gland. En parallèle, la construction d'une nouvelle station de compactage des ordures ménagères a vu le jour en juillet, financée par SOTRIDE SA, mais située sur la propriété de SADEC SA. La mise en service de ces nouvelles installations a eu des incidences directes sur les zones d'apport des déchets incinérables de notre périmètre. Ainsi, l'entier des ordures ménagères en provenance des collectes communales est maintenant acheminé sur l'usine de valorisation thermique des déchets de Tridel SA, en passant par la station de transfert route-rail de Gland. Les déchets encombrants ont été également touchés par cette réorganisation et sont acheminés vers l'usine Tridel SA depuis mi-juillet 2016.



Cridec est une société mise au service de la protection de l'environnement établie à Eclépens depuis 1985 et active dans la valorisation et le traitement des déchets spéciaux : elle récolte, identifie et trie les déchets spéciaux – regroupe et conditionne les matières – valorise les déchets spéciaux dans son industrie – conseille et optimise la gestion des déchets directement chez les producteurs. Cridec est autorisée à prendre en charge la plupart des déchets spéciaux à l'exception des explosifs, radioactifs et de certains déchets infectieux.

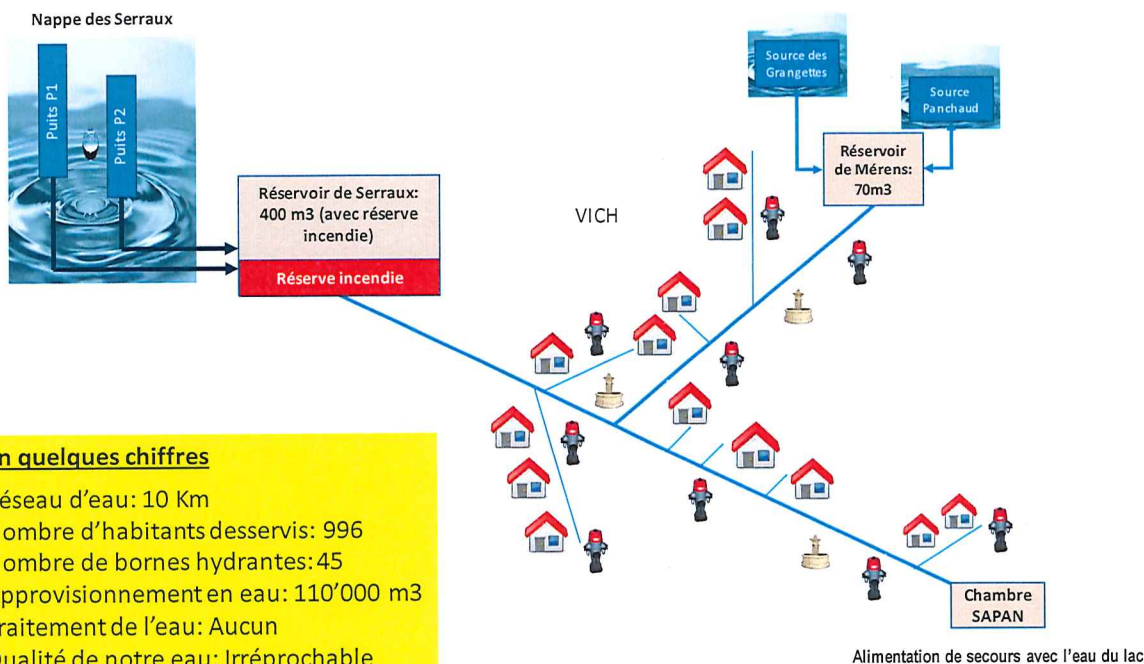
En novembre, Cridec a organisé une journée de visite de leurs différents sites pour les Municipaux en charge des déchets et les employés de déchetteries. Lors de ces visites, nous avons pu apprécier l'efficacité des installations et processus en places, permettant d'assurer une valorisation totale pour plus de 90 % des déchets pris en charge.

XVIII. ALIMENTATION EN EAU

Notre **réseau de distribution d'eau** est alimenté par le réservoir de Serraux, qui prend son eau dans la Nappe de Serraux, et par le réservoir Mérens, qui est alimenté par la source des Grangettes et la source Panchaud. Nous pouvons également bénéficier d'une alimentation d'appoint en cas de besoin au travers de la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise).

La distribution de l'eau potable et de l'eau pour le service du feu (réserve incendie) se fait sur notre Commune par un réseau de distribution qui représente environ 10 kilomètres de conduites. Ce réseau alimente 996 habitants et 45 bornes hydrantes réparties sur le territoire communal.

La figure suivante schématise notre réseau de distribution d'eau.



En quelques chiffres

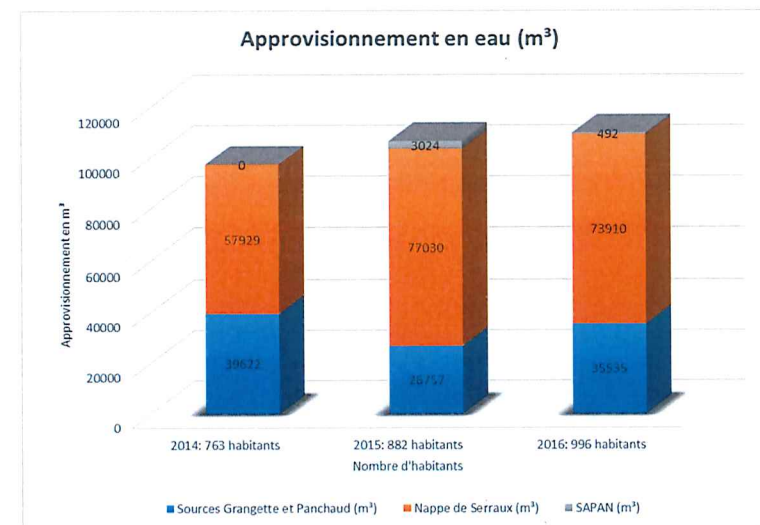
Réseau d'eau: 10 Km
 Nombre d'habitants desservis: 996
 Nombre de bornes hydrantes: 45
 Approvisionnement en eau: 110'000 m³
 Traitement de l'eau: Aucun
 Qualité de notre eau: Irréprochable

Les besoins en eau 2016 représentent au total 109'545 m³ répartis de la manière suivante :

- Ménages, commerces, artisanat et bâtiment communaux : 81'695 m³
- Fontaines, voirie, chantiers, arrosage, pompiers : 27'850 m³.

L'approvisionnement en eau pour 2016 est de 109'937 m³, soit une différence de de 392 m³ par rapport au besoin d'eau causée par les fuites, les pertes et différences de comptage. A noter qu'elle ne représente que 0,35 % de perte sur l'approvisionnement en eau, ce qui est performant. Notre réseau d'eau ne présente donc pas de problèmes particuliers.

Notre approvisionnement en eau est en constante augmentation, comme le montre le tableau suivant qui représente la progression sur ces 3 dernières années.



Les contrôles effectués durant l'année 2016 sur nos stations de pompage de Serraux et Mérens, ainsi que sur nos réservoirs ne montrent aucune anomalie.

Au niveau du réseau de distribution, deux fuites ont été détectées en 2016. La première le 8 avril sur la conduite BH du parking Valazza et la deuxième le 7 octobre sur la route de Begnins.

Ces fuites contribuent à la différence de 392 m³ mentionnée ci-dessus.

L'eau de boisson de notre réseau de distribution est qualifiée d'excellente. Elle est régulièrement contrôlée par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et les valeurs mesurées sont conformes aux normes en vigueur.

Lors des derniers contrôles, les résultats montrent les chiffres suivants :

Qualité microbiologique et chimique de l'eau :

Paramètres	Unité	Résultats	Norme
Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	T : max. 300
Escherichia coli	UFC/100 ml	Non décelé	T : max. 0
Enterococcus spp.	UFC/100 ml	Non décelé	T : max. 0



Teneur en nitrate : 6.5 mg / litre

Dureté totale : Assez dure : 28 (F°)

Source : Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Mise en service en 1983, la **SAPAN** a été créée pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Durant l'année 2016, nous n'avons pas eu besoin de l'approvisionnement en eau de la SAPAN.

La commune est actionnaire de la SAPAN (8 actions).

Le **SANE** est le syndicat d'arrosage de Nyon et environs.

La commune de Vich utilise le réseau de la SANE pour l'arrosage du terrain de football.

A noter encore que la **fontaine** de Carrouge a subi un dégât qui a nécessité une réparation. Le bassin en pierre naturelle a été consolidé et les éléments cassés fixés avec des tiges en acier inox forées dans la pierre. La couche d'étanchéité défectueuse a été refaite.

XIX. PROTECTION CIVILE

L'Organisation de protection civile (ORPC) du District de Nyon est organisée en bataillon. Jusqu'à l'an passé, ce bataillon comptait 700 hommes répartis dans 7 compagnies. Courant 2016, ce nombre a tranquillement augmenté pour arriver à 820 hommes n'occupant plus que 6 compagnies. Les activités de l'ORPC s'orientent invariablement sur :

- Instruction
- Interventions en faveur de la collectivité
- Interventions en situation d'urgence.

L'instruction s'est étendue sur 65 jours non consécutifs, a mobilisé 1'170 personnes représentant 3'415 jours de service.

Les interventions en faveur de la collectivité se sont étendues sur 29 jours non consécutifs, ont mobilisé 328 personnes, représentant 1'447 jours de service.

Il n'y a pas eu d'intervention en situation d'urgence en 2016.

XX. INFORMATIQUE

Afin d'améliorer notre outil informatique de gestion communal, nous avons installé de nouveaux modules pour gérer de façon centralisée la comptabilité précédemment répartie entre la fiduciaire et nous. Ces modules seront mis en service pour l'année comptable 2017.

Nous avons également installé un module pour la gestion des permis de construire en remplacement d'un fichier tableur qui avait fait son temps.

L'acceptation du préavis 1-2016 lors de l'assemblée des délégués de juin 2016, concernant le financement cadre de CHF 970'000.- pour des travaux de réfection des bâtiments des antennes de Prangins suite à l'acquisition du site sous forme de droit distinct permanent (DDP), a permis à la protection civile de Nyon de prendre possession de ces nouveaux locaux.

Les travaux de mise en état ont démarré en juillet 2016 afin de permettre le déménagement mi-décembre de la même année. Cette phase terminée, le site a été rebaptisé avec l'acronyme suivant : CEP, **Centre d'Engagement de Prangins**.

XXI. BATIMENTS COMMUNAUX

L'église **Saint-Martin**, dont nous sommes copropriétaire avec Coinsins, a fait l'objet d'un soin particulier en 2016. Le travail le plus important a consisté en une révision complète de l'orgue datant de 1983 qui a nécessité son démontage. Les 500 tuyaux ont été démontés, nettoyés, contrôlés puis remontés un à un, à l'entière satisfaction de l'organiste titulaire de la paroisse. Le prochain relevage de l'orgue se fera dans 30 ans.

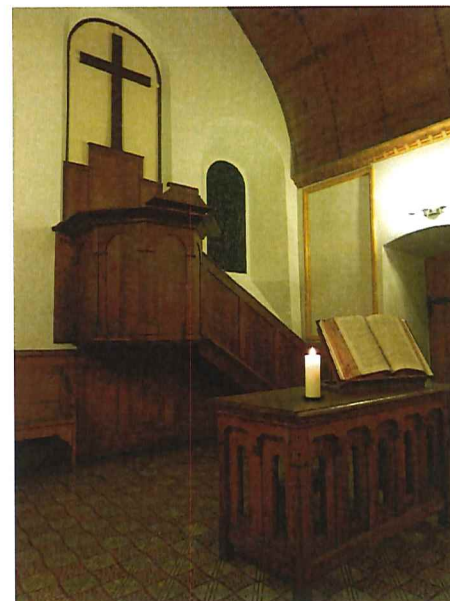
Nous avons profité de la mise hors service de l'orgue pour réparer les crépis qui ont souffert de l'humidité latente et repeindre les murs intérieurs de l'église avec une teinte légèrement plus claire. La fenêtre cintrée de la tour a également été refaite. L'autel, qui avait souffert de l'humidité des plantes posées dessus, a été joliment et simplement restauré. Même les coussins des bancs ont été rafraîchis par un nettoyage à sec.

De plus, la stèle romaine soutenant le pilier droit de l'arc de triomphe, probablement du 6^e siècle après J.-C, qui se délite, a été légèrement dégagée du mur pour limiter les apports d'humidité venant du contrefort extérieur. Ce travail a été fait d'entente avec le service des Monuments et sites. En complément, nous avons fait contrôler l'horloge, les cloches et leur joug, ainsi que la stabilité du beffroi datant de 1740 environ.

L'entrée de l'immeuble communal à la **Grand'Rue 4** montrant des taches d'humidité, le mur a été repeint avec de la peinture anti-moisissures.

En 2016, l'école a bénéficié de travaux de peinture importants : toutes les salles de classes ont été peintes pendant les vacances de Pâques et tous les couloirs ainsi que la cage d'escalier en été. L'alarme pour le feu a dû être remplacée pour répondre aux exigences de la taille de notre école et un message parlé a été choisi car plus moderne et mieux adapté à l'âge de nos élèves. A noter encore qu'il y a souvent de petites réparations qui sont effectuées, soit par des professionnels, soit par l'employé communal qui s'occupe aussi de conciergerie.

De manière générale, la société Impec Nettoyages est en charge de l'entretien des locaux communaux et la régie Cogestim est mandatée pour la gestion des bâtiments locatifs.



XXII. ECOLES ET PETITE ENFANCE

Début 2016, qui correspond à peu près au deuxième semestre scolaire, le **Collège des Pralies** abritait 4 classes d'élèves occupant 4 salles de classes, 2 salles de travaux manuels et la salle multifonction. Ces classes se répartissaient à raison de 2 classes d'élèves de 7e P et de 2 classes d'élèves de 8e P pour un total de 86 élèves enclassés. Le total des loyers perçus pour ces 7 classes occupées, soit la totalité du collège, était le suivant : CHF 67'500.- de loyer d'entretien et CHF 56'602.- de loyer financier pour un total de CHF 124'102.-.

L'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) a organisé, au Collège des Pralies, des devoirs surveillés à raison de 3 heures par semaine, ainsi qu'un cours facultatif « Le Kid's Music » une heure par semaine, qui a remporté un franc succès. Juste avant les vacances de Noël, un beau spectacle a été mis sur pied pour les parents et les amis.

Le total des charges primaires pour notre Commune était de CHF 277'658.- pour nos 79 élèves scolarisés à Duillier, Coinsins, Begnins et Vich et pour les 19 élèves du degré secondaire scolarisés à Begnins, le total était de CHF 153'499.-.

Quant à notre **restaurant scolaire**, il a accueilli en moyenne 30 élèves par jour. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En plus des élèves inscrits aux repas chauds, nous continuons à accueillir tous ceux qui y viennent pour prendre leur pique-nique. Pour les niveaux 5-8 P, les parents paient CHF 10.- par repas. Il faut également savoir que notre commune achète les repas pour CHF 7.50 à la cuisine de l'Abricro'que de Bassins, qui a le label Fourchette verte et Beelong. Nos repas sont diététiquement bien équilibrés et cuisinés avec des produits locaux et de saison. Le coût total des repas nous est restitué par l'AISE depuis l'harmonisation des cantines en 2015 et nous recevons également un forfait pour le salaire du personnel, soit trois personnes qui travaillent 2 heures par jour et ceci 4 jours par semaine. Depuis 2016, nous recevons CHF 4'000.- pour l'entretien de notre restaurant scolaire.

Pour assurer la sécurité de nos élèves qui fréquentent le restaurant scolaire et de ceux qui prennent les minibus de l'AISE et le car postal, nous engageons des **patrouilleurs scolaires** 4 jours par semaine, chaque fois pour 1 heure et 15 minutes. En 2016, trois dames ont partagé cette responsabilité.



Notre Commune est membre de l'**AISE** qui regroupe les communes de Duillier, Coinsins, Begnins, Burtigny, Bassins, Longirod, Marchissy, Bassins et le Vaud. Le Comité de Direction formé de dix conseillers municipaux fonctionne comme une municipalité et s'occupe du parascolaire dans les sept communes qui ont une école. Il s'agit d'organiser le transport des élèves entre leur domicile et l'école, mais aussi de les transporter dans l'école où ils suivent les cours d'éducation physique. Il s'agit également d'organiser la gérance du restaurant scolaire de l'école secondaire à Begnins, de mettre en place les cours facultatifs et les devoirs surveillés sur les sites scolaires 5-8P. Les restaurants scolaires primaires sont du ressort communal mais les prix des repas chauds ont été harmonisés en 2015. L'AISE s'occupe également des bâtiments scolaires : location des classes à l'école ou même construction d'un nouveau bâtiment comme cela a été le cas avec EOLE qui comprend huit salles de classe sur le territoire de la commune de Le Vaud et appartient aux communes membres. Le Conseil intercommunal, dont le nombre de délégués dépend de la population de chaque commune et du nombre de ses élèves, se réunit en tout cas deux fois par année pour approbation du budget et des comptes.

Les 47 communes du district de Nyon se sont réunies en une association concernant les soins dentaires dispensés aux élèves de l'enseignement obligatoire. La **Clinique dentaire** sillonne les écoles et effectue un contrôle sur chaque élève pour la prévention dentaire. De bons résultats sont constatés parmi les couches plus âgées de notre population ayant bénéficié de ces contrôles réguliers, ce qui est vraiment encourageant et démontre la nécessité de la Clinique dentaire.

Le **Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)** est une association intercommunale qui s'occupe d'accueil de jour des enfants de l'âge de 4 mois à 12 ans. Les communes membres sont : Arzier-Le Muids, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Prangins, Saint-Cergue, Saint-George, Trélex et Vich. Chaque commune membre est représentée par un délégué au Conseil Intercommunal au sein duquel nous avons 1 voix et le Comité de Direction est composé de 5 membres.

Le budget du RAT pour 2017 est de plus de CHF 7'000'000.-. Selon un préavis voté en 2009, l'objectif de la politique tarifaire est de respecter une répartition globale de 60 % à charge des parents pour 40 % à charge des communes membres. Une subvention de la FAJE, d'environ 12 % des charges d'exploitation, est déduite avant le calcul du prix de revient et versée intégralement aux structures.

Les comptes 2016 de l'AISE montrent un total des charges de CHF 5'474'772.-, dont une participation des 10 communes membres de CHF 4'605'007.-. Pour Vich, la participation s'élève à CHF 422'277.-, soit 9.2 %.

Le coût d'un élève du primaire est de CHF 3'255.- et celui du secondaire de CHF 5'500.-. Le coût de transport de tous les élèves domiciliés à Vich se monte à CHF 92'623.-.

Il faut également noter que l'AISE verse aux communes sièges CHF 10'000.- par salle de classe occupée ainsi que le tiers des intérêts sur l'hypothèque en cours de l'école.

2016 a connu un grand événement : l'achat d'une nouvelle **caravane dentaire**. La majeure partie du prix d'achat a été financée par le fonds qui avait été constitué à cet égard. La participation annuelle et par habitant pour les communes propriétaires, dont Vich, est montée de CHF 4.25 à CHF 4.50.

A Vich, la structure de garde « Do Ré Mi'el » reçoit les bébés de 4 à 36 mois. En 2016, 41 bébés ont été gardés par cette crèche pendant 25'083 heures, alors que l'unique Maman de jour a comptabilisé 2'511 heures de travail.

En 2016, les charges du RAT étaient de CHF 5'621'701.- et les communes y ont participé à hauteur de CHF 1'652'510.-. Pour Vich, les subsides aux parents se sont élevés à CHF 47'505.55 et CHF 9'936.- ont été versés pour la participation aux coûts de l'administration.

XXIII. DEFENSE INCENDIE

Le SDIS Gland-Serine est une association assez récente. Sa mise en place date seulement de septembre 2014 suite à la volonté des autorités cantonales de regrouper un plus grand nombre de communes au sein des associations. A l'époque, les communes de Coinsins, Begnins, Vich, Gland, Burtigny et Bassins désiraient s'unir, mais finalement Bassins a préféré signer un contrat de droit administratif basé sur la même clé de répartition, à savoir 50% en fonction de la population et 50% en fonction de la valeur ECA des bâtiments se trouvant sur la commune. Vich loue un local au SDIS Gland-Serine pour CHF 27'200.- par année.

Le Comité de Direction, qui se réunit une fois par mois, prend seulement les décisions politiques et l'opérationnel est assuré par les cinq membres de l'Etat-Major. Le Conseil Intercommunal quant à lui se réunit en tout cas deux fois par année pour approbation du budget et des comptes.

La Municipalité vous remercie de votre attention et espère que plaisir et intérêt vous ont accompagnés tout au long de ce rapport.

Au nom de la Municipalité

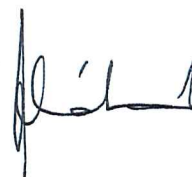
Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

A Vich, l'année 2016 a été marquée par des travaux obligatoires exigés par l'ECA qui ont été effectués par une entreprise externe sur les bornes hydrantes : il s'agissait de contrôler la mesure de débit de chaque borne hydrante.

A noter encore que pendant la fête du 1^{er} août, ce sont les sapeurs-pompiers qui ont assuré la sécurité de notre site.

Les comptes 2016 ont été approuvés et notre participation annuelle au budget du SDIS Gland-Serine est de CHF 33'246.30.